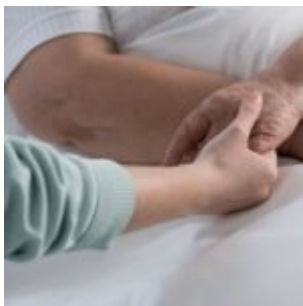


Professionnels de santé



© 2016 Les Echos Publishing

Pour permettre d'assurer la représentation des urgentistes et des professions non-médicales, un décret vient d'élargir la composition du conseil d'orientation stratégique à plusieurs professions paramédicales.

Créé en janvier 2016, le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie résulte de la fusion de l'Observatoire National de la Fin de Vie (ONFV) et du Centre National de Ressources Soins Palliatif (CNRD).

Un décret de janvier 2016 prévoyait que son conseil d'orientation stratégique soit composé de 14 membres, en plus de son président, choisis dans l'administration centrale, des sociétés savantes, des représentants d'usagers et le directeur général de la fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon.

Pour y faire participer d'autres professions concernées par ce sujet, un nouveau décret élargit la composition du conseil, à quatre nouveaux membres :

- un représentant du Collège National Professionnel de médecine d'urgence
- un représentant du Collège infirmier français
- un représentant du Collège de la masso-kinésithérapie (CMK)
- un représentant de la Société française de psycho-oncologie.

Pour rappel, les missions du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie consistent à recueillir des données et développer des enquêtes thématiques, suivre les politiques publiques et informer la population et les

professionnels sur la démarche palliative et sur la fin de vie.

[Décret n° 2016-451 du 12 avril 2016, JORF n° 0088 du 14](#)

© 2016 Les Echos Publishing